

**Déclaration préalable de l'intersyndicale des élus des personnels  
d'éducation  
Snes, FO  
à la CAPA mouvement intra des CPE  
du 17/06/2016**

Monsieur le recteur,

La présente CAPA se tient quelques jours après une nouvelle journée d'action contre la loi travail, avec une manifestation monstre à Paris. Face à cette mobilisation le gouvernement reste fermé et préfère jouer la provocation, instrumentalisant les violences qui se sont produites à l'occasion de cette mobilisation pour discréditer le mouvement et détourner le débat de la loi travail à laquelle l'opinion publique reste très majoritairement hostile. Le gouvernement fait preuve du même refus du dialogue social face à l'opposition des personnels à la réforme des collèges, réforme qui n'est pas celle qu'il fallait et qui n'est pas non plus celle qu'elle prétend être. Elle n'aidera pas les élèves à mieux réussir, renforcera les inégalités et risque même de mettre les plus fragiles plus encore en difficulté. En outre cette réforme va profondément modifier l'organisation des emplois du temps des élèves, et augmenter fortement les temps où les élèves devront être pris en charge par les équipes éducatives, sans qu'aucun moyen n'ait été prévu pour cette prise en charge. Les établissements et les équipes éducatives risquent d'être en grande difficulté à la rentrée. Il y a urgence à ce que le gouvernement entende la voix des personnels et retrouve le chemin de la négociation !

Nous avons une autre conception du dialogue social que le passage en force ou le 49.3. Souhaitons que comme de coutume, cette CAPA soit l'occasion d'un travail apaisé et fructueux.

**Déclaration préalable de l'intersyndicale des élus des personnels  
d'éducation  
Snes, FO, Sgen, Se  
à la CAPA mouvement intra des CPE  
du 17/06/2016**

Le ministère propose la mise en place d'une nouvelle carrière. C'est un petit pas mais bien loin d'une véritable revalorisation des carrières. Si le projet proposé permettrait une augmentation de traitement pour tous, l'étalement prévu jusqu'en 2020 des mesures n'est pas satisfaisant. Surtout le rythme d'avancement unique ne serait pas mis en œuvre puisque des moments d'accélération de carrière réservés à 30 % des collègues sont prévus, de même la classe exceptionnelle ne serait ouverte à tous que pour une part marginale. Il ne serait en outre pas acceptable que les modalités d'accès à cette classe exceptionnelle ouvrent sur l'arbitraire et la mise en concurrence des collègues dans une logique de management par le chiffre et la mesure de la performance individuelle. Les personnels rappellent leur demande d'une progression de carrière dissociée de l'évaluation.

Nous dénonçons une nouvelle fois l'absence de toute création d'emploi de CPE cette année dans l'académie alors que les besoins sont réels et que la nouvelle circulaire de mission des CPE qui renforce la dimension pédagogique du métier, ne pourra être pleinement mise en œuvre que si les Cpe ont en charge un nombre raisonnable d'élèves.

Concernant les AED, outre l'insuffisance des dotations pour la rentrée, il est urgent que les établissements soient informés de leur dotation pour l'année qui vient, la période des renouvellements de contrat est en effet toute proche et il n'est pas normal qu'à moins d'un mois de la fin de l'année, les établissements ne soient pas en mesure de dire à leurs AED si leur contrats seront renouvelés ou non.

Pour ce qui concerne le sujet de la présente réunion nous savons tous que ce qui se joue dans la CAPA Mouvement est toujours extrêmement important.

Important pour les personnels en attente d'une mutation ou d'une affectation, dont la vie professionnelle comme personnelle pourra être fortement impactée, important pour les élus des personnels qui mettent un point d'honneur à travailler avec les services rectoraux dans le respect des règles du mouvement et du paritarisme. Un moment important aussi pour les personnels du rectorat pour qui ces opérations représentent un travail conséquent. Nous tenons à remercier les services pour la qualité des documents fournis et leur disponibilité.

Le mouvement de cette année s'annonce très difficile. Tel qu'il est prévu dans le projet, il est bien moins fluide que l'an passé. Les collègues déjà titulaires d'un poste demandant une mutation ne sont que 25 % à obtenir satisfaction (46,75 % l'an passé), ils sont pourtant moins nombreux à avoir sollicité une mutation 56 pour 77 l'an passé et 66 il y a 2 ans. Sur les 35 collègues participant au mouvement qui n'étaient pas déjà titulaires d'un poste dans l'académie, 8 collègues se retrouvent en extension dont trois rapprochements de conjoints parmi lesquels un avec trois enfants et un autre avec deux enfants.

Si nous reconnaissons le travail effectué par l'administration pour limiter l'impact sur le mouvement des supports à trouver pour implanter les stagiaires notamment à temps plein, nous demandons le déblocage du poste du LP Viviani d'Épinal et à tout le moins un transfert de blocage. Nous demandons également avec force le déblocage de ZR qui permettraient des améliorations substantielles du mouvement, nous demandons 3 ouvertures sur Nancy-Pont à Mousson et une sur Metz-Briey. Une ouverture sur Nancy-Pont à Mousson permettrait un rapprochement de conjoints pour une collègue avec trois enfants prévue en extension à Longuyon, une seconde une mutation supplémentaire en rapprochement de conjoints pour une collègue séparée depuis 4 ans. Une ouverture à Metz-Briey permettrait également à une collègue de se rapprocher de son mari. L'ouverture de ZR serait d'autant plus légitime que la situation du remplacement dans la catégorie est particulièrement préoccupante, nous n'avons pratiquement plus de titulaires remplaçants et la plupart des zones n'ont plus de remplaçant du tout.

Nous nous félicitons par ailleurs que Monsieur le recteur ait entendu nos arguments concernant le choix du ROC à bonifier d'une collègue.

Pour finir nous dénonçons à nouveau la modalité choisie dans l'académie pour l'affectation en REP+ avec 900 pts de bonification attribués sur avis.